

pour cent de tout l'équipement utilisé provienne d'entreprises établies au nord du 60° parallèle.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest entreprendra l'année prochaine l'aménagement d'un tronçon routier de dix milles de long au nord de Camsell Bend. Les travaux seront exécutés par des étudiants du Centre de formation pour adultes de Fort Smith, en guise de formation en cours d'emploi. Sous la surveillance de moniteurs et avec l'équipement du Centre, les étudiants pourront, en travaillant à la construction de la route, mettre à profit les connaissances techniques qu'ils auront apprises. C'est le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui défraye ce projet de formation.

Le Gouvernement fédéral mettra à l'essai cet hiver un nouveau type d'aéroglesseur lourd pour transporter les marchandises au-dessus des fleuves et des grandes rivières. Si l'expérience s'avère positive, l'emploi de ces véhicules comme transbordeurs rendrait possible le transport par voie terrestre durant toute l'année, sauf pour quelque cinq jours tout au plus. Un prototype a été soumis à diverses épreuves l'hiver dernier à Yellowknife.

### RÈGLES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les règles exposées ci-après s'appliquent à toutes les étapes de l'aménagement de la route du Mackenzie:

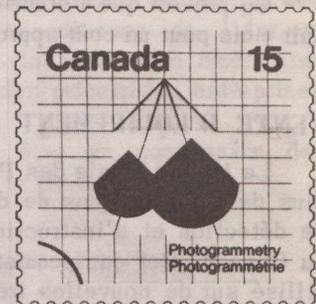
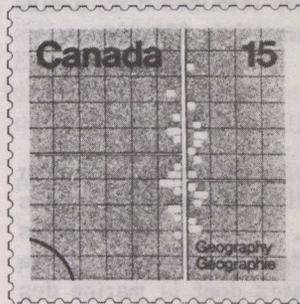
1. Aménager la route selon de bonnes techniques de génie, tout en respectant l'environnement et en développant les qualités intrinsèques du paysage.
2. Aménager la route de façon à éviter ou à réduire au minimum les conséquences néfastes pour le terrain et la végétation avoisinants.
3. Aménager les approches et les passages des rivières et des cours d'eau de façon à ce que l'écologie, le lit et les rives des cours d'eau, de même que la végétation et les terres voisines, subissent le moins de perturbations possible.
4. Aménager la route sans affecter le réseau de lacs et de rivières ni dégrader la qualité de l'eau et des aires d'alimentation, de reproduction et de migration des poissons et autres organismes aquatiques.
5. Aménager la route en tenant compte de la végétation et des terres servant à l'alimentation, à la reproduction et à la migration des mammifères et des oiseaux sauvages, et en assurant la plus grande protection possible aux espèces rares ou en voie d'extinction, de même qu'à leur habitat.
6. Prévoir les mesures nécessaires à l'élimination des ordures, des égouts et de tous déchets gazeux, liquides, solides, ou autres matières toxiques.
7. Prévoir la préservation des lieux historiques et archéologiques ou des fouilles de récupération, et veiller à ce que les travaux d'aménagement causent le moins de dommages possible à ces lieux.
8. Élaborer un plan efficace basé sur des normes précises en vue de la protection de l'environnement

et, à cette fin, mettre en oeuvre un programme éducatif à l'intention du personnel sur place, avant et pendant la construction de la route.

9. Établir un régime efficace de surveillance au cours des travaux d'aménagement afin d'assurer le respect des objectifs mentionnés en ce qui a trait à la protection de l'environnement.

### TIMBRES DES SCIENCES DE LA TERRE

Le ministère des Postes a émis, le 2 août, quatre timbres de 15c, consacrés à la photogrammétrie, à la cartographie, à la géologie et à la géographie. Ces timbres sont émis à l'occasion de quatre congrès scientifiques qui ont eu lieu ou qui auront lieu au Canada en 1972. Ce sont: le 24e Congrès international de géologie, le 22e Congrès international de géographie, le 12e Congrès de la Société internationale de photogrammétrie et le 6e Congrès de l'Association internationale de cartographie. Au total plus de 15,000 délégués venant de 125 pays différents assisteront à ces congrès.



Par leur présence au Canada ces quatre organismes internationaux rendent implicitement hommage aux travaux des Canadiens dans le domaine des sciences de la terre. Le Canada montre l'importance qu'il attache à ces manifestations en émettant pour la circonstance, quatre timbres dont la valeur d'affranchissement permet d'expédier par la poste du courrier dans presque tous les coins du monde.

Les quatre timbres ont été dessinés par *Gottschalk and Ash Limited* de Montréal. Ils mesurent 30 mm sur 30 mm et se présentent se tenant en petits feuillets de seize timbres (quatre de chaque sorte). Une inscription mentionnant que le Canada est l'hôte des quatre organismes internationaux, figure dans la marge inférieure de chaque feuillet.